



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région Occitanie  
Pyrénées-Méditerranée

## Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats Admission du 06/09/2017

Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 2 autres fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

### LISTE DES CANDIDATS ADMIS – EXAMEN DU 06/09/2017

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
4227	AUSSIBAL Paul	Taxi
6594	LARMURIER Thomas	Taxi
6810	LAURY William	Taxi
4928	LAVIGNE Matthieu	Taxi
	<b>Statistiques relatives à l'examen d'admission</b>	
	4 candidats inscrits	
	4 candidats présents	
	4 candidats admis : 100% de réussite	
	Note moyenne à l'épreuve d'admission : 15.62	